

Le réseau de caméras publiques de la zone de police doit être modernisé

Publié le jeudi 26 Mars 2026 à 16h46

Les bodycams sont des caméras utiles en intervention, mais la police possède aussi un réseau de caméras de surveillance qui servent durant les enquêtes, notamment. Un réseau qui, semble-t-il, est vieillissant. « Dans le Programme Stratégique Transversal 2024-2030, au chapitre relatif à la sécurité, il est indiqué que le réseau actuel de caméras est jugé 'insuffisant, obsolète et peu proactif', limitant son impact sur le sentiment d'insécurité », disait le conseiller communal MR Benjamin Buyle à l'occasion du dernier conseil communal de Charleroi.

Thomas Dermine (PS), le bourgmestre de Charleroi, a apporté des précisions. Aujourd'hui, la zone de police gère un total de 320 caméras couvrant principalement l'espace public. Celles-ci s'ajoutent à quinze dispositifs communaux récents qui ciblent les dépôts sauvages et ne souffrent d'aucune obsolescence. Cependant, le réseau policier est pénalisé par une forte hétérogénéité technique. Conçue à l'origine en 2010 pour supporter une centaine d'appareils, l'infrastructure est aujourd'hui dépassée. « Comme

Fin 2025, la police de Charleroi s'était équipée de 50 bodycams, ces petites caméras portables à fixer sur le gilet. L'idée étant de permettre aux policiers d'objectiver les événements lors de leurs missions d'intervention, contribuant ainsi à diminuer les plaintes infondées contre les policiers. C'est également un excellent outil contre le « police-bashing », qui peut décourager les comportements violents ainsi que les agressions physiques et verbales. Et depuis cette acquisition, les agents de la police locale de Charleroi qui le souhaitaient pouvaient s'en équiper, sur base volontaire, donc.

Finalement, il semble que ces bodycams étaient très peu utilisées, comme on le rapporte à la zone de police carolo, alors que tous les agents ont été formés à l'utilisation de ces caméras. « Ce n'est maintenant plus sur base volontaire », dit-on du côté du service communication de la zone de police. « Depuis peu, chaque binôme doit obligatoirement prendre une caméra sur ses interventions. » Cela concerne principalement le service intervention, mais aussi le PSO (Peloton Sécurisation et Ordre public) et le GSA (Groupe de Surveillance et d'Appui), lors d'opérations spéciales. « Sur les 50 caméras que nous avons, 8 sont dédiées à la brigade canine », précise-t-on.